



# Fiche Technique Santé-Sécurité : Agents Pathogènes – *Virus O'Nyong-Nyong*

---

## SECTION I - AGENT INFECTIEUX

**NOM:** *Virus O'Nyong-Nyong*

**SYNONYME OU RENVOI:** polyarthrite épidémique et rash cutané, virose d'O'Nyong-Nyong, ONN.

**CARACTÉRISTIQUES:** Alphavirus, Togaviridae (anciennement : arbovirus du groupe A); virion sphérique, enveloppé, de 60 nm de diamètre; ARN simple brin de polarité positive.

## SECTION II – DÉTERMINATION DU RISQUE

**PATHOGÉNICITÉ/TOXICITÉ:** Maladie virale fébrile spontanément résolutive, caractérisée par une arthralgie ou arthrite habituellement localisée aux genoux, aux chevilles et aux petites articulations des extrémités des membres, suivie d'un rash maculopapuleux dans 60-70 % des cas, parfois avec énanthème buccal et palatin; les infections asymptomatiques sont fréquentes; l'immunité est durable.

**ÉPIDÉMIOLOGIE:** Se rencontre en Afrique.

**GAMME D'HÔTES:** L'humain.

**DOSE INFECTIEUSE:** Inconnue.

**MODE DE TRANSMISSION:** Piqûre d'un moustique infectieux.

**PÉRIODE D'INCUBATION:** Plus de 8 jours.

**TRANSMISSIBILITÉ:** Aucune preuve de transmission interhumaine.

## SECTION III - DISSÉMINATION

**RÉSERVOIR:** Inconnu.

**ZOONOSE:** Non.

**VECTEURS:** Moustiques -*Anopheles* spp. (*A. funestus*, *A. gambiae*).



## SECTION IV – STABILITÉ ET VIABILITÉ

**SENSIBILITÉ AUX MÉDICAMENTS/RÉSISTANCE:** Aucun agent antiviral.

**SENSIBILITÉ AUX DÉSINFECTANTS:** Sensible à l'éthanol à 70 %, à l'hypochlorite de sodium à 1 %, au glutaraldéhyde à 2 %, aux solvants des lipides.

**INACTIVATION PHYSIQUE:** Inactivé par la chaleur sèche ou humide > 58° C; sensible à la dessication.

**SURVIE À L'EXTÉRIEUR DE L'HÔTE:** Inconnue, moins d'une journée dans un milieu de culture à 37° C.

## SECTION V – PREMIERS SOINS ET ASPECTS MÉDICAUX

**SURVEILLANCE:** Rechercher les symptômes; confirmer le diagnostic par analyse sérologique et isolement du virus chez la souris.

**PREMIERS SOINS ET TRAITEMENT:** Essentiellement un traitement de soutien.

**IMMUNISATION:** Aucun vaccin à ce jour.

**PROPHYLAXIE:** Aucune.

## SECTION VI - DANGERS POUR LE PERSONNEL DE LABORATOIRE

**INFECTIONS CONTRACTÉES AU LABORATOIRE:** Deux cas d'infection par le virus O'Nyong-Nyong avaient été signalés en date de 1980.

**SOURCES ET ÉCHANTILLONS:** Sang.

**DANGERS PRIMAIRES:** Inoculation parentérale accidentelle; aérosols.

**DANGERS PARTICULIERS:** Aucun.

## SECTION VII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

**CLASSIFICATION PAR GROUPE DE RISQUE:** Groupe de risque 2.

**EXIGENCES DE CONFINEMENT:** Installations, équipement et pratiques opérationnelles de niveau de confinement 2 pour le travail avec des matières, cultures ou animaux infectieux ou potentiellement infectieux.

**VÊTEMENTS DE PROTECTION:** Sarrau. Gants, lorsqu'un contact direct de la peau avec des matières infectées ou des animaux est inévitable. Une protection pour les yeux doit être utilisée lorsqu'il y a un risque connu ou potentiel d'éclaboussure.



**AUTRES PRÉCAUTIONS:** Toutes les procédures pouvant produire des aérosols ou mettant en cause des concentrations ou des quantités élevées doivent s'effectuer dans une enceinte de sécurité biologique (ESB). L'utilisation d'aiguilles, de seringues et d'autres objets tranchants doit être strictement restreinte. Des précautions supplémentaires doivent être envisagées pour les activités avec des animaux ou à grande échelle.

## SECTION VIII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**DÉVERSEMENTS:** Laisser les aérosols se déposer et, tout en portant des vêtements de protection, couvrir délicatement le déversement avec des essuie-tout et appliquer un désinfectant approprié, en commençant par le périmètre et en se rapprochant du centre. Laisser agir suffisamment longtemps avant de nettoyer.

**ÉLIMINATION:** Décontaminer les matières à éliminer contenant l'agent infectieux ou ayant été en contact avec celui-ci par stérilisation à la vapeur, désinfection chimique, irradiation gamma ou incinération.

**ENTREPOSAGE:** L'agent infectieux devrait être conservé dans des contenants étanches qui sont étiquetés de façon appropriée.

## SECTION IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION ET AUTRES

**INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION :** L'importation, le transport et l'utilisation de pathogènes au Canada sont régis par de nombreux organismes de réglementation, dont l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada et Transports Canada. Il incombe aux utilisateurs de veiller à respecter tous les règlements et toutes les lois, directives et normes applicables.

**DÈRNIÈRE MISE À JOUR :** Février, 2018

**PRÉPARÉE PAR :** Centre de la biosûreté, Agence de la santé publique du Canada

Bien que les renseignements, opinions et recommandations contenus dans la présente Fiche technique santé-sécurité proviennent de sources que nous jugeons fiables, nous ne nous rendons pas responsables de leur justesse, de leur caractère exhaustif ou de leur fiabilité, ni des pertes ou blessures encourues par suite de l'utilisation des renseignements. Comme on découvre fréquemment de nouveaux dangers, il est possible que ces renseignements ne soient pas à jour.

Tous droits réservés ©

Agence de la santé publique du Canada, 2018  
Canada